



## **Commission Consultative du Personnel 28 novembre 2016**

# **Une direction à l'écoute et dans l'échange mais dans l'incapacité à pouvoir gérer correctement les évolutions de carrière de ses agents**

### **Ordre du jour :**

1. approbation des comptes rendus des réunions précédentes.
2. examens des situations individuelles.
3. dons de jour de congés aux parents d'un enfant malade.

### **Points complémentaires demandés par le SNE :**

- le règlement intérieur de la CCP,
- le taux PRO/PRO,
- les frais de déplacement,
- le télétravail (point individuel),
- les promotions (2<sup>ème</sup> niveaux et autres).

## **Approbation des CR des CCP précédentes**

Les PV des réunions des commissions consultatives paritaires du 23 novembre 2015 et du 5 avril 2016 ont été validés après quelques corrections mineures. (Vote à l'unanimité des OS).

Nous vous rappelons que ces comptes rendus sont confidentiels.

## **Examen des situations individuelles**

Comme l'an dernier le sujet a été traité avec une écoute bienveillante de la direction.

Mais il reste encore, malheureusement, des situations individuelles difficiles à traiter.

**Nous avons signalé que la pénurie d'ETP devenait de plus en plus difficile à vivre** pour le personnel.

De plus, nous avons demandé à la direction de mieux gérer les vacances de postes (lors de mobilité par exemple) car le non remplacement dans des délais raisonnables met en détresse le personnel.

## Dons de congés

**Les demandes de pouvoir bénéficier de dons de congés dans des situations exceptionnelles ont été satisfaites** et le SNE s'en félicite.

**Les jours non consommés sont systématiquement reportés** et les donateurs n'ont aucune crainte à avoir sur la perte éventuelle des journées offertes au pot commun.

Depuis 3 ans la consommation se situe autour d'une dizaine de jours par an.

**Un volant de 22 jours reste actuellement disponible.**

*Le SNE a estimé essentiel de pouvoir échanger sur les points suivants complémentaires :*

## Le règlement intérieur de la CCP,

Aujourd'hui un document très incomplet existe mais n'a jamais fait l'objet d'un vote formel. **Le SNE a proposé à la direction de se réunir en Groupe de Travail préalablement à la prochaine Commission** Consultative du Personnel pour discuter de son contenu. Pour le SNE, le sujet des refus de télétravail devra notamment être intégré.

## Les taux PRO/PRO, / promotions et 2ème niveau

**Il n'y a toujours pas de décret publié pour les changements de niveau, ou les promotions catégorielles au titre de l'article 18 (ancienneté) et l'Agence ne peut pas basculer sur la paye de décembre des décisions entérinées depuis maintenant plus de 6 mois !!**

**Pour les 11 agents concernés, c'est tout simplement INACCEPTABLE !!** Et ce, même si l'ensemble des RH des agences se sont émues de cette situation et ont fait remonter leurs inquiétudes auprès de notre Ministère...

**Autre conséquence** de cette non publication, **le risque pour certains agents de perdre la pension d'invalidité et ce sur plusieurs mois. INADMISSIBLE !**

**La direction nous a fait part de son désarroi quant à la gestion des avancements des agents de l'Agence.**

En effet, **seuls les mois de bonification** (changement d'échelon) **et les promotions catégorielles** (lors de changement de poste) **peuvent être pris en compte sur les payes en 2017.**

**Pour le SNE, la demande de revaloriser les taux promus/promouvables permettant d'accéder au 2<sup>ème</sup> niveau est tombée volontairement aux oubliettes...**

Notre Ministère tout comme celui du Budget ne joueraient-ils pas la montre pour qu'au dernier moment, dans l'urgence un décret soit pondu avec des taux catastrophiques ?!!

Nous avons également exprimé nos **très fortes craintes par rapport à l'extinction annoncée de notre statut...**

## Les frais de déplacement

**Les retards accumulés sur le remboursement des frais de déplacement sont désormais du passé.** L'équipe est de nouveau au complet et des ajustements d'organisation ont été réalisés permettant d'assurer une gestion laminaire des demandes.

A cet égard, la DRH nous a informé qu'il restait quelques paiements en attente pour des agents qui

n'avaient pas été jusqu'au bout de la procédure (envoi des feuilles papier signées par exemple).

## Le télétravail (point individuel)

**Le SNE avait demandé à ce que soit étudié en CCP les arbitrages rendus pour les demandes de télétravail afin de pouvoir le cas échéant défendre les personnels concernés.**

Nous pensions en discuter à cette CCP de fin d'année mais le codir n'a pas encore rendu ses arbitrages et nous a proposé dans un premier temps de renvoyer les discussions à la prochaine CCP.

**Nous estimons que** contrairement aux autres sujets, **la direction n'est pas complètement transparente sur le sujet** car nous avons par ailleurs eu l'information que les arbitrages ont été réalisés avant cette CCP.

Et comme il n'était pas envisageable pour le SNE de pouvoir défendre le personnel a posteriori, après une longue discussion, nous avons actés les points suivants :

- **arbitrage définitif dans un prochain CODIR, (avant la fin d'année heureusement !).**
- fourniture dans la foulée aux Représentants du personnel d'un tableau de toutes les demandes avec, pour les refus la notification des motifs de ce refus (sous 15 jours).
- **mise en place éventuelle d'une CCP à la demande d'une organisation syndicale d'ici la fin d'année voire d'une CCP extraordinaire si un recours individuel était émis.**
- engagement de la direction de faire mieux l'année prochaine.
- intégration du télétravail dans le prochain règlement intérieur.

Pour autant la direction a donné en séance, **les ordres de grandeur suivants :**

- ✓ sur **65 demandes, 55 seront examinées d'ici la fin de l'année** (la dizaine de demandes sur Marseille sera étudiée une fois le projet de réorganisation avancé).
- ✓ **sur les 55 demandes une vingtaine de refus seraient à prévoir.**

**Pour les agents** dont la demande est refusée et **qui ne comprendraient pas cette décision, nous vous invitons à vous rapprocher** dans un premier temps de votre hiérarchie pour plus d'explications et **de vos représentants** pour nous faire part de votre mécontentement, voire des suites éventuelles à donner.

## Points divers :

La direction de l'agence nous a confirmé **qu'aucune demande de temps partiel n'a été refusée.**

*Vos représentants SNE, Fatiha El Mesaoudi, Pascal Gerin, Andrée Anthonioz, et Rémi Touron vous souhaitent de joyeuses fêtes.*

